



Taux de cotisation et tarifs des missions facultatives du Centre de Gestion de la Haute-Garonne au 1^{er} janvier 2026

*(adoptés par les Conseils
d'Administration du
02/07/2025 et 22/05/2025)*

SOMMAIRE

Taux de cotisation	p.3
Prévention et conditions de travail	p.4
Inspection en Santé et Sécurité au Travail (ISST)	p.4
Médecine préventive	p.4
Assurance statutaire	p.5
Aide au recrutement	p.5
Evolution et Dynamique Professionnelle	p.5
Intérim territorial	p.5
Conseil en Organisation	p.6
Codéveloppement/ Conseil en organisation	p.6
Retraite	p.6
Conventions de participation en Prévoyance et en Santé	p.6
Référent Déontologue	p.7
Référent Laïcité	p.7
Référent Alerte Ethique	p.7
Signalement des actes de violence, discriminations, harcèlement et agissements sexistes	p.7
Médiation	p.8
Enquête administrative	p.8
Gestion des allocations chômage pour Non-affiliés	p.8

Pour 2026, les taux de cotisations restent inchangés, à savoir :

Taux de cotisation obligatoire : **0.80 %**

Taux de cotisation additionnelle : **0.45 %**

Taux de cotisation adhérents ensemble des missions article L 452-39 du CGFP : **0.20 %**

Missions facultatives	Conditions d'accès
Prévention et conditions de travail	<p>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</p> <p>Tarif au forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivité adhérente au seul service Prévention et conditions de travail : 20€/agent/an - Collectivité adhérente conjointement à 2 services (Prévention et conditions de travail et Assurance statutaire ou Médecine préventive) : 16€/agent/an - Collectivité adhérente conjointement à 3 services (Prévention et conditions de travail, Assurance statutaire et Médecine Préventive) ou collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) : 12€/agent/an <p>Tarif à la prestation :</p> <p>562€/journée</p> <p>332€/ journée pour les collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires)</p> <p>Formation : 605€/jour et par intervenant</p> <p>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</p> <p>Tarif au forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivité adhérente au seul service Prévention et conditions de travail : 21€/agent/an - Collectivité adhérente conjointement à 2 services (Prévention et conditions de travail et Assurance statutaire ou Médecine préventive) : 17€/agent/an - Collectivité adhérente conjointement à 3 services (Prévention et conditions de travail, Assurance statutaire et Médecine Préventive) : 13€/agent/an <p>Tarif à la prestation : 718€/journée</p> <p>Formation : 718€/jour et par intervenant</p>
Inspection en Santé et Sécurité au Travail (ISST)	<p>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'inspection ou intervention en CST ou FSSSCT : 568€/ journée d'intervention - Mission d'inspection ou intervention en CST ou FSSSCT pour collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) : 334€/journée d'intervention - Intervention en cas de désaccord sur un grave danger et imminent : forfait de 563€ - Formation : 605€/jour et par intervenant <p>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'inspection ou intervention en CST ou FSSSCT : 1 124€/ journée d'intervention - Intervention en cas de désaccord sur un grave danger et imminent : forfait de 836€ - Formation : 729€/jour et par intervenant
Médecine préventive	<p>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP : 82€/agent/an</p> <p>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP : 100 €/agent/an</p> <p>Fonction publique d'Etat : 110€/agent/an</p>

Missions facultatives	Conditions d'accès
Assurance statutaire	<ul style="list-style-type: none"> - Coût annuel du service Couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC : Montant de la prime d'assurance x 0.05, avec une perception minimale de 25€. - Coût annuel du service Couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL : Montant de la prime d'assurance x 0.05, avec une perception minimale de 25€.
Aide au recrutement	<p><u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PACK 1 (aide à la rédaction de l'offre, pré sélection, pré entretien téléphonique, mise en situation, jury, PV du jury, réponses négatives) : 918€ et 357€ pour une collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 agents fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) - PACK 2 (pack1 + sourcing et analyse des rémunérations pour 3 candidats maximum) : 1 326€ et 408€ pour une collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires titulaires et stagiaires - PACK Jury uniquement : 714€ <p><u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PACK 2 (pack1 + sourcing et analyse des rémunérations pour 3 candidats maximum) : 5 100€
Evolution et Dynamique Professionnelle	<p><u>Action 1</u> : Le rendez-vous info Mobilité : 1ere ébauche de l'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel. Comment travailler son projet/ Quels sont les différents dispositifs d'accompagnement et de formation mobilisables – gratuit</p> <p><u>Action 2</u> : Accompagnement Personnalisé à l'Elaboration du Projet Professionnel (APEPP) correspondant à 4 rendez-vous – gratuit</p> <p><u>Action 3</u> : Bilan Repères (y compris dans le cadre d'une PPR) : cf. tarifs ci-après</p> <p><u>Action 4</u> : Appui à la reprise du travail suite à un arrêt maladie prolongé : accompagnement individuel par psychologue du travail et collectif pour favoriser le retour et le maintien dans l'emploi. Appui à la rédaction de nouvelle fiche de poste. Cette dernière action n'est accessible qu'aux structures adhérentes à la médecine préventive et sans frais supplémentaire.</p> <p><u>Tarifs spécifiques :</u></p> <p><u>Bilans Repères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 040€ pour les Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP - 2 448€ pour les Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP <p><u>« Atelier passerelle »</u> : atelier collectif exclusivement réservé aux agents en PPR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuit pour les Affiliés - Forfait de 857€ par personne pour l'ensemble du dispositif pour les Non affiliés/Adhérents et non adhérent à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP <p><u>Coaching :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 153€ par séance et pour un agent pour les affiliés - 199 € par séance et pour un agent pour les non affiliés, Adhérents et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP <p><u>Bilan parcours professionnel collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 310 € pour les collectivités affiliées - 1 700 € pour les collectivités non affiliés, Adhérents et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L452-39 du CGFP
Intérim territorial	<p><u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation complète : de la recherche candidat à la gestion du contrat : 12,5% des charges salariales acquittées par le CDG31 et pour une collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires, le 1^{er} mois n'est pas facturé. - Simple portage contractuel sans recherche du candidat : 9,5% des charges salariales acquittées par le CDG31 et pour une collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires, le 1^{er} mois n'est pas facturé. - Sourcing : fournitures de CV/profils : 306€ et pour une collectivité d'un effectif inférieur ou égal à 5 agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires, 153 € <p><u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation complète : de la recherche candidat à la gestion du contrat : 13,5% des charges salariales acquittées par le CDG31 - Simple portage contractuel sans recherche du candidat : 11,5% des charges salariales acquittées par le CDG31

Missions facultatives	Conditions d'accès
Conseil en Organisation	<p><u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil en organisation et politique de rémunération : 714€/journée Prestation spécifique d'appui RH et organisationnel pour les collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 5 agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires : 357€/journée <p><u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil en organisation et politique de rémunération : 1 020€/journée
Codéveloppement/ Conseil en organisation	<p>Forfaits pour l'ensemble du dispositif quelle que soit la qualité de l'employeur (Affiliés, Adhérents ou non adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP ou Non-affiliés) :</p> <p>En INTRA (au bénéfice d'agents d'un même employeur), en fonction du nombre de participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 participants : 867 € - 6 participants : 1 020 € - 7 participants : 1173 € - 8 participants : 1 275 € <p>EN INTER (au bénéfice d'agents de plusieurs employeurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par participant 255 €
Retraite	<p><u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP : tarification à l'acte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Régularisation de cotisations : 71€ - Rétablissement de droits : 71 € - Simulation de calcul : 48 € - Retraite progressive : 48 € - Liquidation de pension normale : 48 € - Liquidation de pension d'invalidité : 48 € - Liquidation de pension de réversion : 48 € <p><i>Pour les collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires titulaires ou stagiaires : pas de frais de gestion.</i></p> <p><u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP : tarification à l'acte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Régularisation de cotisations : 97 € - Rétablissement de droits : 97 € - Simulation de calcul : 183 € - Retraite progressive : 183€ - Liquidation de pension normale : 183 € - Liquidation de pension d'invalidité : 183€ - Liquidation de pension de réversion : 183€
Conventions de participation en Prévoyance et en Santé	<p><u>Accès à la convention de participation en Prévoyance :</u></p> <p>1ère année d'adhésion : sur la base de l'effectif des agents adhérents à une couverture au 1er janvier de l'année d'adhésion, soit 31€ x nombre d'agents adhérents à une couverture. Par la suite, toute nouvelle adhésion à une couverture par un agent donne lieu à la facturation de 31€ par nouvel agent adhérent à une couverture. La réduction du nombre d'agents adhérents n'a aucun effet sur les sommes déjà versées au titre d'une mutualisation du dispositif.</p> <p>Pour les collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) au moment de l'adhésion au service par la structure : pas de frais de gestion.</p> <p><u>Accès à la convention de participation en Santé :</u></p> <p>1ère année d'adhésion : sur la base de l'effectif des agents adhérents à une couverture au 1er janvier de l'année d'adhésion, soit 31€ x nombre d'agents adhérents à une couverture Par la suite, toute nouvelle adhésion à une couverture par un agent donne lieu à la facturation de 31€ par nouvel agent adhérent à une couverture. Le nombre d'assurés en qualité d'ayants-droits, de retraités ou de bénéficiaires de la portabilité de la couverture n'est pas pris en compte au titre de facturation. La réduction du nombre d'agents adhérents à une couverture n'a aucun effet sur les sommes déjà versées au titre d'une mutualisation du dispositif.</p> <p>Pour les collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) au moment de l'adhésion au service par la structure : pas de frais de gestion.</p>

Missions facultatives	Conditions d'accès
Référent Déontologue	<p>→ Intervention sur sollicitation agent ou employeur <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> <i>Pour mémoire, le conseil individuel agent ou employeur est couvert par la cotisation obligatoire des affiliés et la cotisation d'adhésion Article L452-39 du CGFP.</i> <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Adhésion annuelle : 8€ par agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire et contractuel (année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion). Si recours simultané sur un même exercice à au moins deux des missions Déontologue/Laïcité/Alerte éthique, une seule adhésion annuelle globale d'un montant de 8 € par agent et par année.</p> <p>Traitements des dossiers par référent : 138€ à 279€ par dossier selon la complexité.</p> <p>→ Intervention à une échelle collective <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> 343€/journée <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> : 429€/journée</p>
Référent Laïcité	<p>→ Intervention sur sollicitation agent ou employeur <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> <i>Pour mémoire, le conseil individuel agent ou employeur est couvert par la cotisation obligatoire des affiliés et la cotisation d'adhésion Article L452-39 du CGFP.</i> <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Adhésion annuelle : 8€ par agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire et contractuel (année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion). Si recours simultané sur un même exercice à au moins deux des missions Déontologue/Laïcité/Alerte éthique une seule adhésion annuelle globale d'un montant de 8€ par agent et par année.</p> <p>Traitements des dossiers par référent : 138€ à 279€ par dossier selon la complexité.</p> <p>→ Intervention à une échelle collective <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> : €/journée <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> : 429€/journée</p>
Référent Alerte Ethique	<p>→ Intervention sur sollicitation agent ou employeur <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> <i>Pour mémoire, le conseil individuel agent ou employeur est couvert par la cotisation additionnelle des affiliés et la cotisation d'adhésion Article L452-39 du CGFP.</i> <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Adhésion annuelle : 8€ par agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire et contractuel (année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion).</p> <p>Si recours simultané sur un même exercice à au moins deux des missions Déontologue/Laïcité/Alerte éthique une seule adhésion annuelle globale d'un montant de 8 € par agent et par année.</p> <p>Traitements des dossiers par chaque référent : 138€ à 279€ par dossier selon la complexité.</p> <p>→ Intervention à une échelle collective <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> : 343€/journée <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> : 429€/journée</p>
Signalement des actes de violence, discriminations, harcèlement et agissements sexistes	<p>→ Intervention sur sollicitation agent ou employeur <u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u> <i>Pour mémoire, le conseil individuel agent ou employeur est couvert par la cotisation additionnelle des affiliés et la cotisation d'adhésion Article L452-39 du CGFP.</i> <u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Adhésion annuelle : 13€ par agent fonctionnaire titulaire ou stagiaire et contractuel (année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion).</p> <p>Traitements des dossiers : 284€ à 546€ par dossier selon la complexité.</p>

Missions facultatives	Conditions d'accès																								
Médiation	<p>Trois volets : Médiation Préalable Obligatoire, Médiation à l'initiative des parties, dite médiation conventionnelle et Médiation à l'initiative du juge.</p> <p><u>Affiliés/Adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Frais d'ouverture de dossier : 54€</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 536€ forfaitaires pour une durée moyenne de 8h de réunion ➤ 54€ de l'heure supplémentaire, en cas de besoin ➤ Remboursement au CDG31 des éventuels frais de déplacement du médiateur dans le cadre de sa mission <p><i>Pour les structures d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires titulaires ou stagiaires : Médiation préalable obligatoire sans frais.</i></p> <p><u>Non-affiliés et non-adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP</u></p> <p>Frais d'ouverture de dossier : 54€</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 124€ forfaitaires pour une durée moyenne de 8h de réunion ➤ 119€ de l'heure supplémentaire, en cas de besoin ➤ Remboursement au CDG31 des éventuels frais de déplacement du médiateur dans le cadre de sa mission 																								
Enquête administrative	<p><u>Affiliés : 714€/journée</u></p> <p><u>Non-affiliés/Adhérents et non adhérents à l'ensemble des missions Article L 452-39 du CGFP : 867€/journée</u></p>																								
Gestion des allocations chômage pour Non-affiliés	<p>Cette prestation complémentaire à caractère facultatif s'adresse uniquement aux non-affiliés. Les tarifs par option (ensemble de prestations) ou par prestations spécifiques complémentaires sont différents selon que le non-affilié est ou n'est pas adhérent à l'ensemble de missions Article L.452-39 du CGFP.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Détail des options et prestations</th> <th>Adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP</th> <th>Non adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Option 1</td> <td>Forfait de 306€</td> <td>Forfait de 408€</td> </tr> <tr> <td>Option 2</td> <td>Forfait de 408€</td> <td>Forfait de 460€</td> </tr> <tr> <td>Option 3</td> <td>Forfait de 714€</td> <td>Forfait de 867€</td> </tr> <tr> <td>Prestation 4</td> <td>31€/intervention</td> <td>31€/intervention</td> </tr> <tr> <td>Prestation 5</td> <td>51€/intervention</td> <td>51€/intervention</td> </tr> <tr> <td>Prestation 6</td> <td>21€/intervention</td> <td>21€/intervention</td> </tr> <tr> <td>Prestation 7</td> <td>41€/intervention</td> <td>41€/intervention</td> </tr> </tbody> </table>	Détail des options et prestations	Adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP	Non adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP	Option 1	Forfait de 306€	Forfait de 408€	Option 2	Forfait de 408€	Forfait de 460€	Option 3	Forfait de 714€	Forfait de 867€	Prestation 4	31€/intervention	31€/intervention	Prestation 5	51€/intervention	51€/intervention	Prestation 6	21€/intervention	21€/intervention	Prestation 7	41€/intervention	41€/intervention
Détail des options et prestations	Adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP	Non adhérent ensemble missions Article L.452-39 du CGFP																							
Option 1	Forfait de 306€	Forfait de 408€																							
Option 2	Forfait de 408€	Forfait de 460€																							
Option 3	Forfait de 714€	Forfait de 867€																							
Prestation 4	31€/intervention	31€/intervention																							
Prestation 5	51€/intervention	51€/intervention																							
Prestation 6	21€/intervention	21€/intervention																							
Prestation 7	41€/intervention	41€/intervention																							



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX

Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39

Site Internet : www.cdg31.fr

Mél : contact@cdg31.fr

© CDG31. Tous droits réservés. [2026].
Toute exploitation commerciale est interdite